



RECU EN PREFECTURE
Le 19 décembre 2019
VIA DOTELEC - S2LOW

025-21250295-20191212-00050110-02

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 12 décembre 2019

Le Conseil Municipal, convoqué le 5 décembre 2019, s'est réuni à l'Hôtel de Ville.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN (à compter de la question n° 4), Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question n° 18), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA (à compter de la question n° 4), Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT (à compter de la question n° 4), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 39), M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question n° 4), M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 55), M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 49), M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Carine MICHEL.

Absents :

Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Guerric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Clément DELBENDE, M. Abdel GHEZALI, Mme Rosa REBRAB, Mme Ilva SUGNY, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Philippe GONON, Mme Mina SEBBAH, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY à Mme Anne VIGNOT, M. Guerric CHALNOT à Mme Myriam LEMERCIER, M. Yves-Michel DAHOUI à Mme Carine MICHEL, Mme Myriam EL YASSA à M. Michel LOYAT (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Abdel GHEZALI à Mme Marie ZEHAF, Mme Rosa REBRAB à Mme Sylvie WANLIN, Mme Karima ROCHDI à M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 38 incluse), M. Dominique SCHAUSS à Mme Danielle DARD (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Ilva SUGNY à M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET à M. Jacques GROSPERRIN, Mme Mina SEBBAH à Mme Christine WERTHE.

OBJET : 7 - Signature d'une nouvelle Convention de Services Comptable et Financier avec la DDFIP et la Trésorerie du Grand Besançon

Délibération n° 2019/005901

Signature d'une nouvelle Convention de Services Comptables et Financiers avec la DDFIP et la Trésorerie du Grand Besançon

Rapporteur : M. FOUSSERET, Maire

	Date	Avis
Commission n° 1	27/11/2019	Favorable unanime

En 1999, la Ville de Besançon et le Trésor Public ont initié un partenariat matérialisé par des conventions entre ordonnateur et comptable. Deux conventions de partenariat ont également été signées entre la Direction des Services Fiscaux et la Ville d'une part, et Grand Besançon Métropole d'autre part.

Ces accords ont été prolongés par la signature, le 19 décembre 2008, d'une Convention de Services Comptables et Financiers (CSCF) associant la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP), la Trésorerie du Grand Besançon, la Ville et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, prolongée par avenant en mars 2012 et septembre 2014.

Une nouvelle convention a été également signée le 23 février 2016.

Cette coopération a permis d'établir un partenariat constructif dans le cadre de la modernisation de la gestion publique et de l'amélioration de la qualité des comptes.

Elle a permis notamment de développer la dématérialisation des circuits financiers, les moyens modernes de paiement, d'améliorer le délai global de paiement, la qualité comptable, la gestion de trésorerie, et d'approfondir la connaissance du tissu fiscal et les échanges entre l'ordonnateur et le comptable.

La dernière convention arrivant à échéance, il est donc proposé, à partir d'un état des lieux réalisé par les partenaires et d'une réflexion sur l'amélioration de la qualité des missions communes, de s'engager dans une nouvelle convention, afin de poursuivre et consolider la collaboration engagée depuis 2008, au service de l'efficacité des circuits comptables et financiers, pour l'amélioration du service rendu aux fournisseurs et aux usagers et la coopération entre structures.

Cette nouvelle convention, entre la Ville de Besançon, Grand Besançon Métropole, la Direction Départementale des Finances Publiques et la Trésorerie du Grand Besançon, conclue pour une durée de 3 ans (2020-2022), se décline au travers de 5 axes de travail, dans 13 fiches actions.

Axe 1 : Amplifier les échanges ordonnateur-comptable en renforçant la dématérialisation

L'ensemble des circuits des factures, des bordereaux et des avis des sommes à payer aux structures publiques ont d'ores et déjà été dématérialisés, anticipant ainsi le 1^{er} janvier 2020, date à laquelle l'ensemble des entreprises seront tenues de transmettre leurs factures en format dématérialisé.

Il convient donc de poursuivre ce processus, tout en conservant la vigilance quant au lien avec les fournisseurs et les usagers.

Cet axe se compose de 3 actions. La première action vise à assurer l'impression, la mise sous pli et l'affranchissement des avis des sommes à payer (ASAP) destinés aux débiteurs privés par la filière éditique de la DGFIP, en préparant à terme le développement d'un « espace numérique sécurisé unifié » (ENSU) par lequel l'utilisateur accèdera aussi bien par exemple à ses avis d'imposition qu'aux factures des services publics locaux. La deuxième action porte sur la dématérialisation des marchés publics. Enfin, la troisième action concerne le déploiement des flux PES Retour permettant une meilleure information des ordonnateurs.

- Fiche action n° 1.1 : Dématérialiser les avis de sommes à payer.
- Fiche action n° 1.2: Dématérialiser les marchés publics.
- Fiche action n° 1.3 : Déployer le PES Retour.

Axe 2 : Améliorer l'efficacité des procédures en optimisant la chaîne de la dépense.

Les enjeux sont de réduire le délai global de paiement tout en assurant un niveau de contrôle adapté aux enjeux et aux risques, dans un contexte de dématérialisation totale des pièces comptables et des pièces justificatives.

- Fiche action n° 2 : Déployer le contrôle allégé en partenariat.

Axe 3 : Améliorer l'efficacité des procédures en améliorant la chaîne de la recette.

L'objectif est d'améliorer le recouvrement des titres, mais aussi de développer l'offre de services en moyens modernes de paiement mis à la disposition des usagers. Il s'agit également de poursuivre la modernisation et la sécurisation du fonctionnement des régies.

- Fiche action n° 3.1 : Déployer l'offre de paiements dématérialisés au profit des usagers.
- Fiche action n° 3.2 : Optimiser le recouvrement des produits locaux.
- Fiche action n° 3.3 : Moderniser et sécuriser le fonctionnement des régies.

Axe 4 : Offrir une meilleure lisibilité des comptes aux décideurs locaux en renforçant la qualité comptable.

D'ores et déjà, le niveau de qualité comptable atteint par la Ville de Besançon et GBM est satisfaisant. L'objectif est de pérenniser, voire d'améliorer le résultat atteint. Les travaux à mener concernent notamment les opérations de suivi de l'actif patrimonial (suivi des provisions, de l'inventaire...) ainsi que les opérations sur comptes de tiers.

- Fiche action n° 4.1 : Fiabiliser le suivi comptable des éléments de l'actif patrimonial
- Fiche action n° 4.2 : Apurer les comptes de tiers.

Axe 5 : Développer le conseil et l'expertise fiscale, financière et domaniale.

Les projets des collectivités ainsi que l'évolution de la législation peuvent susciter des interrogations, dans les domaines financiers, fiscaux, juridiques et comptables. Ces besoins d'expertises et d'informations nécessaires à l'établissement, requièrent l'appui des services compétents de la DDFIP.

L'objectif partagé est l'amélioration de l'information concernant les ressources (notamment fiscales) des collectivités.

- Fiche action n° 5.1: Optimiser l'expertise domaniale.
- Fiche action n° 5.2 : Renforcer la sécurité juridique en matière de fiscalité des activités commerciales.
- Fiche action n° 5.3 : Améliorer le conseil en matière de fiscalité directe locale.
- Fiche action n° 5.4 : Fiabiliser les valeurs locatives des propriétés bâties et optimiser les bases fiscales.

La convention prévoit également un suivi de la réalisation des objectifs, par des indicateurs identifiés pour chaque action, ainsi qu'un pilotage et un bilan annuel. Ce bilan pourra également permettre de définir les choix stratégiques relatifs à la convention et d'engager si besoin des actions nouvelles.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'approuver la signature, en lien avec Grand Besançon Métropole, d'une nouvelle Convention de Service Comptables et Financiers avec la Trésorerie du Grand Besançon et la Direction départementale des Finances publiques et d'autoriser M. le Maire, ou son représentant à signer cette convention.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,


Danielle DARD.



Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0